

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 896-2

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 25 juin 2019, le Règlement numéro 896-2 amendant le Règlement 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le règlement numéro 896-2 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-septième jour du mois de juin deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate